

**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **13 septembre 2022 à 19 h 30**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	26, rue de Soulanges
	Numéro de cadastre :	2 049 354
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la superficie d'une remise à 16,78 mètres carrés au lieu de 15 mètres carrés. <p>Afin de rendre conforme la remise au règlement de zonage n° URB 300.</p>
2	Adresse civique :	33, rue de Courcelles
	Numéro de cadastre :	2 046 719
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la distance de la galerie couverte à 1,53 mètre d'une ligne latérale au lieu de 2 mètres ; • Diminuer la marge latérale totale du bâtiment principal à 4,73 mètres au lieu de 6 mètres. <p>Afin de régulariser le bâtiment principal au règlement de zonage n° URB 300.</p>
3	Adresse civique :	91 rue Guy-Lauzon
	Numéro de cadastre :	6 483 283
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'absence d'une aire de chargement et déchargement alors que le règlement ne le permet pas ; • Diminuer la largeur d'une zone tampon à 1,70 mètre en cour avant au lieu de 5 mètres ; • Réduire le pourcentage de revêtement de classe A de la façade avant et avant secondaire du bâtiment principal à 32% au lieu de 50 %. <p>Afin de rendre conforme la construction du bâtiment commercial au règlement de zonage n° URB 300.</p>
4	Adresse civique :	Rue Léon-Malouin
	Numéro de cadastre :	6 528 848
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter une proportion de matériaux de recouvrement de classe G à 100% au lieu d'une proportion d'au moins 60 % de matériaux de classe F en façade principale et secondaire du bâtiment; • Augmenter une proportion de matériaux de recouvrement de classe G à 100% au lieu d'une proportion d'au moins 40% de matériaux de recouvrement de classe F pour les murs latéraux et arrière. <p>Afin de rendre conforme la construction du bâtiment industriel au règlement de zonage n° URB 300.</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 17^e jour du mois d'août 2022.



Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Journal Saint-François, édition du 17 août 2022;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et le site Internet le 17 août 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 17 août 2022.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière